

Droit de la construction MDC801 Droit de la construction



Année	4	Heures CM	21	Caractère	obligatoire	Code	MDC800
Semestre	8	Heures TD	0	Compensable	oui	Mode	Cours
E.C.T.S.	1	Coefficient	0,12	Session de rattrapage	oui		

Responsable : Mme Bussery

Objectifs pédagogiques

1) Acquisition des notions fondamentales du droit de la construction

Notions de responsabilité civile et pénale, de contrat, de loi, d'ordre public, et connaissance des principaux textes et acteurs du droit de la construction.

2) Usage de la documentation

Permettre aux étudiants d'identifier et d'utiliser les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux questions auxquelles ils seront confrontés dans leur vie professionnelle, ainsi qu'une documentation fiable.

Contenu

- La responsabilité civile et pénale
- Les personnes physiques et morales
- Les marchés privés
- Les marchés publics
- Les garanties et les assurances
- Permis de construire, champ d'application, demande et délivrance, contrôle et contentieux

Mode d'évaluation

Contrôle final : le contrôle final est un écrit comportant des questions de cours et des exercices d'application.

Éléments de bibliographie : Codes : civil, commercial, pénal, de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, du travail.

Dictionnaires permanents, Jurisclasseur et Memento Fancis Lefebvre.

Travaux requis

Étudiants FLE. : les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle et qui ne la maîtrisent pas sont invités à suivre également le cours complémentaire 'Français Langue Étrangère (FLE) et droit' dispensé Mme Nicolay Thibaud

Ils élaboreront à partir du cours hebdomadaire, un lexique manuscrit qui comportera pour chaque cours trois expressions entendues en amphithéâtre et choisies par l'étudiant.

Pour chacune l'étudiant donnera une définition, une citation et une phrase de sa composition l'intégrant.